

Parcours de (ré)intégration pour évadés fiscaux

Le Parcours de (ré)intégration sera **obligatoire** pour tous les évadés fiscaux imposables sur le territoire belge. Il sera contractuellement traduit dans un **Parcours individualisé d'insertion dans la collectivité**.

Il sera mis en place dans toute la Belgique, en collaboration avec le SPF Finances, les lanceurs d'alertes et les organismes d'éducation populaire.

Les évadés fiscaux seront soumis à **3 étapes complémentaires, obligatoires et susceptibles de sursis et sanctions potentielles** dans le cas de non collaboration suffisantes:

1. Le bilan social

Sur base d'un entretien **individuel** ayant pour but d'effectuer un bilan de la situation de la personne, une convention de (ré)intégration sera conclue contenant selon les besoins de l'évadé fiscal une formation à la citoyenneté, une formation à la langue française et une orientation socioprofessionnelle.

2. Formation et orientation

Après l'entretien individuel, la personne sera dirigée vers plusieurs formations à suivre en fonction des besoins détectés lors du bilan social. Le contenu du parcours sera consigné dans un contrat intitulé **Parcours individualisé d'insertion dans la collectivité**, signé par la personne concernée et les 3 protagonistes en charge de la mise en œuvre de ce dispositif.

Les 3 contenus de formations proposés seront :

- **L'éducation à la citoyenneté et à la connaissance et compréhension des codes sociaux et culturels des non évadés fiscaux, soit les 99% de la population en Belgique :**
 - **Les valeurs de notre société ne sont pas que monétaires.** Exercices et mises en situation : quelles autres richesses connaissez-vous en dehors des richesses financières et patrimoniales ? Quels modes de fonctionnements existent outre la spéculation ? Quels rapports établissez-vous entre pouvoir et richesse ? Pensez-vous que l'égalité soit meilleure pour tous, y compris les plus aisés et si oui, comment l'appliquer ? Peut-il exister d'autres relations que des relations de subordination et de dépendance ? L'utile et l'inutile, les utiles et les inutiles ? Quels sens donner aux duos équité-égalité, juste-injuste, méritant-solidaire ? etc.
 - **Information/appropriation des Droits et Devoirs des citoyens organisés à partir de l'impôt en Belgique :** Quels sont les services financés par les impôts dont l'évadé fiscal bénéficie. Exercices et mises en situation : Grâce à qui et à quoi mon enfant est instruit ? puis-je me déplacer sur le territoire ? puis-je être soigné en cas de maladie ? puis-je espérer que ma résidence ne disparaisse pas totalement dans les flammes ? puis-je bénéficier d'aides publiques pour mon entreprise ? etc.
 - **Aide à l'exercice des droits et des obligations des personnes :** Exercice pratique pour apprendre à gérer un budget ; apprendre le coût de la survie, de la vie, de l'épargne ; comment remplir une feuille d'impôt sans omission par exemple concernant la case offshore, rappel de la loi belge, etc.
 - **Interculturalité :** mise en situation pour découvrir comment coexister avec les mondes ouvriers, employés, personnes porteuses d'un handicap, personnes sans travail, personnes âgées, le monde populaire, les populations d'origine étrangère, etc. Exercices pour déconstruire/construire les expressions et termes : méritocrate, naître avec la cuillère en or dans la bouche, spéculateur, héritage, profit-profiteur, assisté, dépendant... en rapport avec enrichis et les appauvris. Etc.
- **Formation à la langue française :** mise en situation sur les différentes manières d'aborder des personnes de classes sociales différentes, d'origine culturelles différentes. La courtoisie n'est pas que mondaine : apprentissage de la courtoisie avec tous, utilisation d'un vocabulaire compréhensible par tous, développement de l'écoute et de la reformulation, influence du non-verbal, etc.
- **Orientation sociocitoyenne et socioprofessionnelle :** Bilan du parcours socio-citoyen et socioprofessionnel déjà réalisé sous l'angle de l'apport à la collectivité, à l'économie réelle, à la création d'emploi versus déstructuration de l'emploi, à l'impôt et à l'organisation du bien commun. Analyse et réorientations souhaitables pour la société dans son ensemble.

3. Evaluation et sanctions

Si au terme de son parcours de (ré)intégration, soit le **Parcours individualisé d'insertion dans la collectivité**, l'évaluation des acquis de l'évadé fiscal est positive, et si celui-ci produit la preuve de la mise en pratique de l'impôt juste sur sa fortune, il récupérera l'accès complet aux services financés par la solidarité qui aura été limité durant toute la période de formation : l'éducation, les transports en commun et infrastructure routière, la sécurité sociale, les services à la collectivité comme la police et les pompiers, la justice, etc..

S'il ne remplit pas les conditions énoncées à la fin de son parcours de réintégration, l'évadé fiscal se verra imposer :

- **un sursis de 3 mois durant lesquels il devra faire la preuve de sa bonne volonté pour atteindre les objectifs définis par le législateur.** Durant cette période, il se verra privé de l'ensemble des services financés par la solidarité ;
- **Si à l'issue de ce sursis, il ne remplit pas les conditions, il se verra expulsé dans le pays où fructifie son capital sans retour possible en Belgique.**

Mensonges d'Etat ... Réponses des gens de peu !

La fiscalité injuste dénoncée depuis longtemps dans notre pays qui a des allures de paradis fiscal, la fraude fiscale dénoncée notamment de façon éblouissante par les Panama papers, la manière dont nous avons été abusé par la banque Dexia sans scrupule puisant dans le portefeuille des gens pendant qu'elles montrait le chemin aux enrichis pour échapper à l'impôt, montrent le 2 poids 2 mesures dans la manière de gérer l'Etat et de considérer la population. Il n'y a pas de crise, il y a des choix politiques qui appauvrissent, qui mettent des gens à genoux, avec une politique d'austérité scandaleuse protégeant les organisés fiscaux et les enrichis.

La part du budget national dédié au revenu d'intégration social est de 0,4 %, c'est-à-dire **moins d'1 milliard d'euros**. Pourtant le secrétaire d'Etat à la lutte contre la dite «**fraude sociale**» vient d'annoncer l'embauche d'une centaine de nouveaux inspecteurs pour récupérer... 50 millions d'euros. Quand on sait que c'est +/- 20 milliards d'euros par an d'impôts qui ne sont pas payés, légalement, par les plus grosses entreprises de Belgique (qui au lieu de payer 33,99 %, payent en moyenne 12 %) auquel il faut ajouter l'évasion fiscale, qui s'élève à plusieurs dizaines de milliards par an (entre 20 et 45 Mds €) hors, depuis le début de la crise, c'est 10% du personnel luttant contre la fraude fiscale qui a été licencié.

Les scandales se multiplient (Swissleaks, Luxleaks, Panama Papers, etc.), les chiffres sont connus, pourtant, l'évasion fiscale reste une violence sociale tolérée et encouragée. **L'Etat se refuse toujours de récupérer l'argent** même quand c'est la Commission européenne qui le lui ordonne. Par contre, lorsque la Commission européenne ordonne d'appliquer l'austérité, les gouvernements n'ont pas de problème pour obéir.

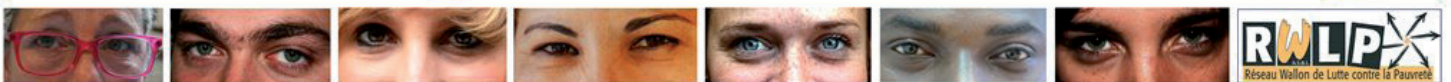
Les enrichis concentrent les richesses et consomment aussi les biens communs ! Il n'est que justice d'avoir recours à des contributions équilibrées et équilibrantes dans une société où l'égalité est immanquablement meilleure pour tous.

Dénonçons cette expulsion des droits en chaîne : du droit au travail au marché de l'emploi qui produit des travailleurs excédentaires ; du droit au chômage découlant du droit du travail aux allocations de chômage toujours plus conditionnées et à l'activation des excédentaires ; du droit à l'aide sociale à la criminalisation de la survie ... pour finalement arriver à l'expulsion de tout droit...

Exigeons du gouvernement qu'il aille chercher l'argent là où il est pour organiser une société solidaire dans laquelle la traversée de la vie soit décente et satisfaisante pour tous !

Mensonges d'Etat... Réponses des gens de peu !

**Ensemble dans la rue en front
commun syndical et associatif élargi**



Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté

Rue Marie Henriette 12, 5000 Namur

081 31 21 17 ou bureau@rwlp.be

www.rwlp.be

Avec le soutien de :